

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Kontakkleber Styropor**

· Code du produit: 8507.00

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation: Résine époxy

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Geistlich Ligamenta AG

Engstringerstr. 5

CH-8952 Schlieren

Tel.: +41 44 7338833

Fax: +41 44 7338877

· Service chargé des renseignements: safety@geistlich.ch

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre Suisse d' information Toxicologique: 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

GHS09

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.08.2015

Révision: 24.08.2015

Nom du produit: Kontaktkleber Styropor

(suite de la page 1)

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Hydrocarbures, C7, isoalkanes
naphta léger (pétrole), hydrotraité
- Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description:
Mélange de solvants
Colle

· Composants dangereux:

CAS: 9275-10-4 Numéro CE: 926-605-8 Reg.nr.: 01-2119475515-33	Hydrocarbures, C7, isoalkanes ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	25-50%
Numéro CE: 931-254-9 Reg.nr.: 01-2119484651-34	naphta léger (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-<25%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-0000	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-≤2,5%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5	oxyde de zinc ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,3-<1%

(suite page 3)

CH/FR

Nom du produit: Kontaktkleber Styropor

(suite de la page 2)

- Indications complémentaires:
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
 - Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 - Après inhalation:
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
 - Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Symptomatische Behandlung.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - Moyens d'extinction: CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
 - Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - Equipement spécial de sécurité:
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
 - Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

(suite page 4)

Nom du produit: Kontaktkleber Styropor

(suite de la page 3)

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-64-1 acétone (1-≤2,5%)

VME (Suisse)

Valeur momentanée: 2400 mg/m³, 1000 ppm

Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm

B;

IOELV (Union Européenne)

Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

- Composants présentant des valeurs limites biologiques:

67-64-1 acétone (1-≤2,5%)

BAT (Suisse)

80 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 5)

Nom du produit: Kontaktkleber Styropor

(suite de la page 4)

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

ABEK Filter

· Protection des mains:



Gants de protection

Gants en caoutchouc

Empfohlen: Butylkautschuk $\geq 0,5$ mm Schichtdicke. Schutzindex 6, entsprechend > 480 Minuten Permeationszeit nach EN 374.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux).

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps/vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

· Forme:

Liquide

· Couleur:

Beige

· Odeur:

Caractéristique

(suite page 6)

CH/FR

Nom du produit: Kontaktkleber Styropor

(suite de la page 5)

· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point d'ébullition:	> 55 °C
· Point d'éclair	-26 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	> 200 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	1,2 Vol %
· Supérieure:	8,3 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	190 hPa
· Densité à 20 °C:	0,83 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique à 20 °C:	10000 mPas
· Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	2,5 %
· Eau:	0,0 %
· Teneur en substances solides:	41,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
 - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 - Pas de produits de décomposition dangereux connus

CH/FR

(suite page 7)

Nom du produit: Kontaktkleber Styropor

(suite de la page 6)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (rbt)

· Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Irrite la peau et les muqueuses.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'effet d'irritation.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

- Remarque: Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

(suite page 8)

CH/FR

Nom du produit: Kontaktkleber Styropor

(suite de la page 7)

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**

· ADR, IMDG, IATA

UN1133

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· ADR

1133 ADHÉSIFS (ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG

ADHESIVES (Hydrocarbures, C7, isoalkanes, Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane), MARINE POLLUTANT

· IATA

ADHESIVES

· IMDG



· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3

· IATA



· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR

III

· IMDG, IATA

II

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : oxyde de zinc, Hydrocarbures, C7, isoalkanes

· Marine Pollutant:

Oui

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· Indice Kemler:

33

· No EMS:

F-E,S-D

(suite page 9)

CH/FR

Nom du produit: Kontaktkleber Styropor

(suite de la page 8)

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

- Quantités limitées (LQ)
- Quantités exceptées (EQ)

5L
Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

- Catégorie de transport
- Code de restriction en tunnels

3
D/E

· IMDG

- Limited quantities (LQ)
- Excepted quantities (EQ)

5L
Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN1133, ADHÉSIFS (ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa), 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

SECTION 15: Informations réglementaires

- Usage usage privé et industriel
- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:

- Classe Part en %
- NK 0.2
- NK 50-100
- NK 1-≤2,5

- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.08.2015

Révision: 24.08.2015

Nom du produit: Kontaktkleber Styropor

(suite de la page 9)

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique: QS
- Contact: Tel: +41 44 733 88 33; Email: safety@geistlich.ch
 - Acronymes et abréviations:
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
 - Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 - Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 - STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 - Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
 - Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
 - Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
 - Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
 - * Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR